



FORMATION ALE

Il reste quelques places !

Félicitations !

Vous avez reçu une invitation à un entretien d'embauche.

Cela signifie que l'employeur ou le recruteur a vu quelque chose dans votre CV ou votre profil et qu'il vous donne l'occasion de présenter vos compétences et votre expérience. En d'autres termes, vous avez déjà passé la première sélection !

Que faire maintenant ?

Vous êtes nerveux, vous vous sentez désemparé pour la préparation à cet entretien ? Vous vous posez 1000 questions ? Comment répondre aux questions ? Comment le réussir ?

Alors ceci s'adresse à vous !
Voici une

FORMATION de 3 jours

~~25-26 et 28 septembre 2023 (1ère session) COMPLET~~
2-3 et 5 octobre 2023 (2^{ème} session)

La formation se déroulera à [Waterloo](#). Le lieu exact de la formation vous sera communiqué dans le courrier de confirmation de votre inscription à la formation. Le trajet ne doit pas être un frein à votre inscription, nous chercherons une solution avec vous.

Le temps de midi est inclus dans la formation car, pour plus de convivialité, nous partageons un sandwich ensemble.

Une attestation de participation sera délivrée par le Cedeg, Centre de formation avec qui l'ALE sous-traite, à toutes les personnes ayant suivi l'ensemble de la formation.

Quelles seront les thématiques abordées ?

L'entretien d'embauche : quelles sont les questions récurrentes, comment se préparer et comment répondre aux questions de façon adéquate et professionnelle

Quelques conseils pour éviter les erreurs d'attitudes fréquentes

Méthode STAR

Simulations d'entretien d'embauche

Attitude emploi : comportement, codes vestimentaires, ...)

Les différents types de contrats

Derrière les questions, que veut savoir exactement le recruteur ?

Quelles sont les démarches pour vous inscrire ?

par e-mail uniquement à l'adresse mail suivante ale.lasne@cpas-lasne.be

ou

par téléphone **0471/09 67 82.**

Attention, le nombre de places est limité. Cela signifie que les premiers inscrits seront les premiers servis !

Si la gratuité de la formation vous est offerte par l'ALE, celle-ci doit payer votre inscription à la formation et l'organisme de formation. Sachez qu'en cas de désistement, cela représente un coût important mais aussi une perte financière directe pour l'ALE. C'est pour cela que nous vous demandons de respecter votre engagement et de participer à la totalité de la formation.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Olivier Lambelin
Président de l'ALE de La Hulpe

Alain Schlösser
Président de l'ALE de Waterloo

Pierre Mévisse
Président de l'ALE de Lasne

Laurence Delhaye
Collaboratrice ALE

Patricia Dupont
Collaboratrice ALE